Mémoire

présenté dans le cadre

des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

par

la Fédération canadienne du vêtement

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement modifie le Tarif des douanes pour simplifier les lignes tarifaires faisant bénéficier de droits nuls et éliminer toutes les utilisations finales nécessaires pour les droits de douane sur les intrants dans les chapitres 50 à 60 du Système harmonisé.

Recommandation 2

Que le gouvernement mette en œuvre des modifications à la règle d'origine pour le tarif des pays les moins développés au profit des importateurs canadiens et des exportateurs des PMD.

Recommandation 3

Que le gouvernement fournisse un financement en vue de rétablir des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et d'autres secteurs de politique.

Recommandation 4

Que le gouvernement s'engage à examiner d'autres mécanismes de prestation de services pour le registre de numéros d'identification CA en vue d'améliorer le service offert à l'industrie et au public. La Fédération canadienne du vêtement (FCV) est heureuse de participer à la consultation prébudgétaire 2019. La présentation comprend nos recommandations pour examen, plus particulièrement celles relatives aux mesures contribuant à assurer la compétitivité des Canadiens.

La Fédération canadienne du vêtement (FCV) est l'association nationale de l'industrie du vêtement au Canada. Elle réunit sous le même toit plus de 300 entreprises de partout au pays, à qui elle offre des services. Ces entreprises fournissent des matières premières et assurent la production à l'échelle mondiale, tout en combinant cela à leur talent.

Notre industrie est en grande partie internationale, de nombreuses entreprises canadiennes de toutes tailles jouant des rôles importants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces rôles prennent appui sur un système commercial ouvert et transparent et le cadre des politiques nationales du Canada.

Cette présentation a lieu à une importante croisée des chemins pour notre pays. En apparence, l'engagement quotidien du Canada envers un ensemble ouvert et transparent de règles commerciales multilatérales est remis en question par d'autres partenaires commerciaux. Nous exhortons le gouvernement canadien à maintenir ses principes et à soutenir et renforcer des mesures en matière de politiques favorisant un commerce libre et ouvert. Nous formulons également des recommandations visant à améliorer l'élaboration des politiques nationales.

Recommandations

Le budget de 2018 contenait l'engagement suivant :

Le gouvernement propose de présenter des dispositions législatives pour réduire le fardeau administratif des entreprises. Il simplifiera le Tarif des douanes du Canada afin de simplifier sa structure et son application. Cette mesure réduira la complexité générale des dispositions législatives, ce qui allégera le fardeau administratif et réduira les coûts liés à la conformité aux règles engagés par les entreprises et le gouvernement du Canada.

Nous croyons que deux façons de faire s'offrent au gouvernement pour atteindre ces objectifs.

Recommandation 1

Que le gouvernement modifie le Tarif des douanes pour simplifier les lignes tarifaires faisant bénéficier de droits nuls et éliminer toutes les utilisations finales nécessaires pour les droits de douane sur les intrants dans les chapitres 50 à 60 du Système harmonisé.

Justification

En septembre 2009, le gouvernement du Canada a déployé des efforts ambitieux en vue d'éliminer les droits de douane sur les intrants du secteur manufacturier canadien. L'élimination des droits de douane sur les intrants manufacturiers (plus particulièrement les fils et les tissus utilisés dans la fabrication de vêtements) était garantie dans le budget de 2010. Cette mesure permet aux entreprises canadiennes de faire concurrence à des entreprises de partout dans le monde sur un pied d'égalité. Auparavant, on imposait des droits de douane pouvant atteindre 14 % sur les matières premières importées au Canada, ce qui constituait un obstacle important à la compétitivité du Canada. La mise en œuvre complète de ces modifications, apportées en 2010, s'est terminée en 2015.

Des allégements tarifaires adoptés dans le budget de 2010 ont suivi, pendant une décennie de modifications tarifaires particulières faisant suite aux recommandations formulées par le Tribunal canadien du commerce extérieur dans sa saisine permanente sur les textiles. Ces modifications tarifaires reflètent les conditions particulières des demandes d'allégement tarifaire présentées par des fabricants individuels de vêtements et de textile avant les recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE). Pensons notamment aux droits de douane sur les tissus importés qui, dans certains cas, ont été éliminés dans la fabrication de vêtements pour hommes, mais pas de vêtements pour femmes. En 2010, lorsque l'on a procédé à l'élimination générale des droits de douane sur les intrants, il a fallu maintenir ces lignes tarifaires particulières. Maintenant que la mise en œuvre des allégements des droits de douane sur les intrants est terminée, il convient de rationaliser ces lignes tarifaires. En outre, le ministère des Finances devrait éliminer toutes les **exigences d'utilisation finale** dans les désignations tarifaires. Ces exigences ne sont plus nécessaires.

Recommandation 2

Que le gouvernement mette en œuvre des modifications à la règle d'origine pour le tarif des pays les moins développés au profit des importateurs canadiens et des exportateurs des PMD.

Le tarif des pays les moins développés (TPMD) est un programme de préférences tarifaires d'importance. Dans le cadre de ce programme, nombre de pays comptant parmi les plus pauvres du monde où l'on fabrique des vêtements peuvent se qualifier pour l'admission en franchise de droits au Canada. Des marques et des détaillants de vêtements canadiens ont abondamment eu recours à ce programme.

En 2002, le gouvernement du Canada a accordé un accès libre et hors quota au marché canadien pour les marchandises produites dans les pays les moins développés (PMD). Pour être admissibles à la franchise de droits, les biens doivent satisfaire à la règle d'origine du TPMD, selon laquelle les fils et les fibres doivent provenir du Canada, d'un PMD ou d'un des nombreux pays admissibles. Bien qu'elles aient été à l'origine considérées comme un moyen de concentrer les avantages du PMD sur des pays particuliers, les règles d'origine, dans leur forme actuelle, sont d'une complexité inutile,

et les efforts de conformité aux exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) posent problème.

Pour vérifier l'origine des matières premières utilisées dans la production de vêtements, l'ASFC exigera sur place, dans les PMD, les « confirmations du fournisseur ». Dans ces audits, l'ASFC se fonde exclusivement sur de l'information fournie par l'exportateur du PMD, pas sur celle de l'importateur canadien. Fréquemment, l'ASFC doit remonter plus loin dans la chaîne d'approvisionnement pour vérifier l'origine des intrants textiles, par l'intermédiaire de confirmations de fournisseurs de deuxième niveau. Encore une fois, dans ces audits, l'ASFC n'accepte que les informations du fournisseur de textiles, pas celles de l'importateur canadien. Par exemple, l'ASFC peut communiquer avec un fournisseur de fils ou de tissus en Chine pour vérifier l'authenticité de ventes effectuées plusieurs années auparavant à un fabricant de vêtements non apparenté au Bangladesh ou d'un autre PMD. Et il y a fort à parier que ce fournisseur de tissus n'aura aucune idée de l'endroit où ces vêtements fabriqués à partir de ces textiles ont été vendus, ce qui ne l'intéresse pas de toute façon. Lorsque ces fournisseurs ne peuvent pas offrir de confirmation à l'ASFC, l'origine des vêtements peut ne pas être admise comme vraie, ce qui entraîne d'importants droits de douane¹.

Voici nos points principaux :

- 1. La règle d'origine actuelle relative aux vêtements en vertu du tarif du PMD est d'une complexité inutile et ne sert à rien.
- 2. La règle d'origine du tarif du PMD crée des fardeaux inutiles autant pour les exportateurs des PMD que pour les importateurs canadiens.
- 3. L'établissement d'une règle d'origine de la transformation unique aiderait les deux parties et permettrait de mieux harmoniser le programme de préférences commerciales du Canada avec ceux d'autres pays développés.
- 4. La liste actuelle de pays d'approvisionnement en textile exclut quelques pays producteurs de textile clés (Taïwan, Japon), tout en acceptant des intrants textiles de presque tous les autres pays; ces exclusions n'ont pas vraiment d'utilité et justifient un processus de vérification de l'origine complexe et coûteux.
- 5. Les modifications apportées à la règle d'origine n'auraient pas une incidence importante sur les concessions tarifaires globales représentées par ce programme, mais réduiraient beaucoup les frais de conformité relatifs aux douanes et les risques pour les importateurs canadiens.

¹ WEBINAIRE: Mise à jour sur le programme des pays moins développés présentée par *Germain Leblanc, CBSA – 25 juin 2016,* CONFIRMATIONS DES FOURNISSEURS: « L'origine du fil est souvent difficile à retracer; selon les règlements, l'ASFC peut rejeter les biens qu'elle passe en revue en l'absence de documents justificatifs (factures) pour des tissus et des fils; toutes les confirmations des fournisseurs doivent provenir directement du fournisseur de tissus ou de fils, <u>et l'ASFC ne tiendra pas compte de l'information qu'elle reçoit de l'exportateur ou du</u> fabricant. » [TRADUCTION]

Nous recommandons l'adoption d'une règle d'origine de la transformation unique pour les PMD, permettant la circulation d'intrants textiles de toutes les sources à utiliser dans la fabrication de vêtements admissibles.

Recommandation 3

Que le gouvernement fournisse du financement en vue de rétablir des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et, potentiellement, d'autres secteurs de politique.

Justification

Pendant de nombreuses années, les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) ont joué un rôle important dans le rapprochement de différents secteurs de l'industrie avec le gouvernement sur des enjeux commerciaux importants. Les GCSCE ont été des mécanismes prépondérants en ce qui a trait à l'obtention d'un soutien pour l'industrie et à leur apport aux initiatives commerciales d'importance comme l'accord de libre-échange Canada-États-Unis et l'ALENA.

Étant donné le nombre de négociations commerciales à l'étude et la vaste gamme de questions relatives à la conduite responsable des entreprises sur lesquelles se penche le gouvernement, nous recommandons que le gouvernement canadien rétablisse le système des GCSCE.

Les GCSCE de l'industrie des vêtements ont permis à notre secteur d'offrir au gouvernement une rétroaction cohérente sur une vaste gamme de sujets en un seul endroit. Plus important encore, les GCSCE ont fourni un mécanisme permettant de faire le lien entre les questions commerciales et la politique nationale leur correspondant – ils offraient une ressource unique pour l'industrie et le gouvernement, à un moment où les relations commerciales canadiennes étaient en pleine mutation.

Nous faisons aujourd'hui face aux mêmes conditions : les accords commerciaux actuels sont en danger, on considère de tout nouveaux accords et le gouvernement se penche activement sur une vaste gamme de questions relatives à la conduite responsable des entreprises en lien direct avec cette industrie.

Aujourd'hui, notre association entretient une relation solide avec Affaires mondiales Canada (AMC) et participe à de nombreuses consultations, mais nous n'avons aucun mécanisme pour gérer le dialogue commercial dans son ensemble, et le besoin d'un tel mécanisme se fait sentir.

À long terme, on a pu remarquer une baisse importante dans l'élaboration de politiques sectorielles. De nombreux ministères pouvaient compter sur du personnel dévoué qui collaborait étroitement avec des secteurs particuliers. Bien que cette situation puisse durer dans les secteurs des industries extractives et de l'agriculture, dans le secteur du vêtement, les connaissances sectorielles et l'expertise en élaboration de politiques sont pratiquement inexistantes.

En plus du besoin de GCSCE, nous sommes également d'avis que l'on devrait envisager une structure semblable pour la sécurité des produits, la politique de la concurrence (étiquetage et publicité) et d'autres domaines de réglementation connexes. Nous envisageons un réseau de politiques pour le secteur du vêtement et les textiles de consommation. Même si nos besoins en matière de commerce international sont plus pressants que ce réseau, ce dernier pourrait venir en aide au gouvernement dans l'amélioration des règlements actuels et les réponses aux attentes des clients au sujet de toute une gamme de questions.

Recommandation 4

Que le gouvernement s'engage à examiner d'autres mécanismes de prestation de services pour le registre de numéros d'identification CA en vue d'améliorer le service offert à l'industrie et au public.

Justification

Le gouvernement canadien tient à jour un registre de marchands de vêtements et de textiles, soit des entreprises qui offrent des articles textiles de consommation pour la vente sur le marché canadien. Ce registre de numéros d'identification CA facture des frais d'inscription, et les étiquettes de la plupart des vêtements portent un numéro d'identification CA. Nous voyons de nombreux avantages pratiques au fonctionnement de ce registre comme un partenariat industrie-gouvernement. En adoptant une telle façon de faire, il serait possible d'utiliser les fonds recueillis à des fins propres à l'industrie.

Les frais perçus pour l'inscription au numéro d'identification CA pourraient servir à promouvoir l'éducation des clients (et dans l'industrie) dans les domaines de l'étiquetage du textile, de la sécurité des produits et des questions plus larges en matière de concurrence (durabilité, etc.). Si ces fonds étaient utilisés pour soutenir un réseau de politiques pour les vêtements et le textile de consommation, tel qu'il a été précisé à la recommandation 3, cela constituerait un important soutien à l'élaboration de politiques et à la conformité au sein de l'industrie.

Nous demandons au gouvernement de considérer d'autres arrangements pour le registre de numéros d'identification CA.

Nous vous remercions de nous offrir la possibilité de présenter ces recommandations.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Bob Kirke Directeur général